

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 07/12/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## SOW – Constitution de société

Référence : L014538

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 4 novembre 2022 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 28/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SOW Objet social : Toute activité de confection, d'achat, de vente en boutique, en ligne ou en ambulant, l'importation, l'exportation, de vêtements de prêt-à-porter, d'accessoires de mode, de maroquinerie, de matières premières, de textiles, de cuir, de photos, de tableaux, d'objets d'art, d'accessoires et toute autre matière utile et nécessaire à la confection des créations. Toute activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises. Toute activité d'aide et d'accompagnements, de service, de conseils aux particuliers et aux entreprises. La création, l'acquisition, la prise de participation, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous établissements ou entreprises. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant aux objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Siège social : 17 bis rue de montbran, 22550 MATIGNON Capital : 200 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SAINT MALO Président : QUEMA Weslay, demeurant 17 bis rue de montbran, 22550 MATIGNON Directeur général : LEVEQUE Sonia, demeurant 17 bis rue de montbran, 22550 MATIGNON Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé à le droit d'assister et de participer aux délibérations. Clause d'agrément : libre entre associés, toute autre cession est soumise à l'agrément d'une décision collective extraordinaire des associés. QUEMA Weslay

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---